

HANNIBAL LEASE



Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalsease.com

Hannibal Lease est notée BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10/10/2025

NOTE D'OPERATION RELATIVE A L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »

DE 40 000 000 DINARS

EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
A	5 ans	8,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,90%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note provisoire « B+(EXP)(tun) »

par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/08/2026

Visa N° 26 / 1183 du 28 AOUT 2026 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi N°94-117 du 14 Novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des états financiers de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'Information

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération



Green Center- Bloc C 2^{ème} étage,
Rue du Lac constance - Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 - Fax : 71 960 903
E-mail : macsa@macsa.com.tn

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « HL 2026 » enregistré par le CMF en date du 28 AOUT 2026 sous le N° 26 / 0037 et des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman - Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, Intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 31/08/2026.

* Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : www.fitchratings.com/



Sommaire

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »	3
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION	3
1-1 Responsable de la note d'opération.....	4
1-2 Attestation du responsable de la note d'opération	4
1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération.....	4
1-4 Responsable de l'information.....	5
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	6
2.1. Renseignements relatifs à l'émission.....	6
2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission.....	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	6
2.1.3. Période de souscription et de versement.....	6
2.1.4. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	7
2.2. Caractéristiques des titres émis	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement.....	7
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	7
2.2.4. Date de règlement.....	7
2.2.5. Taux d'intérêt	8
2.2.6. Paiement.....	8
2.2.7. Amortissement et remboursement.....	8
2.2.8. Prix de remboursement.....	9
2.2.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe):	9
2.2.10. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	9
2.2.11. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :.....	10
2.2.12. Notation.....	10
2.2.13. Garantie.....	11
2.2.14. Mode de placement.....	11
2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires :.....	11
2.2.16. Fiscalité des titres	11
2.3. Renseignements généraux	12
2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires	12
2.3.2. Marché des titres.....	12
2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING	12
2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....	12
2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :	12
2.4.1 Nature du titre.....	12
2.4.2 Qualité de crédit de l'émetteur	12
2.4.3 Le marché secondaire	13
2.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :.....	13
Bulletins de souscription	14

FLASH SUR L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »

Dénomination de l'emprunt subordonné	« HL Subordonné 2026-1 »
Montant	40 000 000 dinars.
Nombre d'obligations subordonnées à émettre	400 000 obligations subordonnées.
Nominal	100 dinars par obligation subordonnée.
Forme des obligations	Les obligations subordonnées sont nominatives.
Prix d'émission	100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	100 dinars par obligation subordonnée.
Période de souscription et versements	Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 14/09/2026 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 28/09/2026. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 14/09/2026 auprès de MAC SA – Intermédiaire en bourse, sis au Green Center- Rue du lac constance-Les berges du Lac. L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'émission page 11).
Date de jouissance en intérêts	28/09/2026
Taux d'intérêt	- Catégorie A : 8,85% ; - Catégorie B : 8,90% ;
Durée	- 5 ans pour la catégorie A ; - 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.
Amortissement	Amortissement annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.
Notation de l'emprunt	L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 24/08/2026 une notation provisoire à long terme « B+(EXP) (tun) » à l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026- 1 » objet de la présente note d'opération. La notation définitive du présent emprunt subordonné sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1-1 Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease

1-2 Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Mohamed-Hechmi DJILANI
Directeur Général de Hannibal Lease


HANNIBAL LEASE
Rue du lac Leman les Berges du Lac
Tunis 1053
Tél.: 71 139 400 - Fax: 71 965 222

1-3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la présente note d'opération. »

Monsieur Mourad BEN CHAABANE
Le Directeur Général
MAC SA

α



1-4 Responsable de l'information

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

La notice légale est publiée au JORT N° 108 du 02/09/ 2026



CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le **28/04/2026** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2026 et 2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **17/08/2026** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. **Montant** : 40 000 000 dinars.
- b. **Nominal de l'obligation subordonnée** : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- c. **Forme de l'obligation** : Les obligations subordonnées sont nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
- e. **Taux d'intérêt**
 - **Catégorie A** : 8,85% brut l'an ;
 - **Catégorie B** : 8,90% brut l'an ;
- f. **Durée**
 - **5 ans** pour la catégorie A ;
 - **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.
- g. **Amortissement** : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1^{ère} année pour la catégorie A et de la 3^{ème} année pour la catégorie B.

2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

Montant nominal de l'emprunt

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est d'un montant de 40 000 000 dinars, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt subordonné est de 40 000 000 DT dinars. Les commissions de placement s'élèvent à 280 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 DT, les frais de la BVMT sont de 18 445¹ DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 44 105² DT, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies...etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 369 550 DT et un produit net de l'emprunt de 39 630 450 DT.

Désignation	Montant Global (en DT)	Montant par obligation (en DT)
Produit Brut	40 000 000	100,000
Frais globaux ³	369 550	0,924
Produit Net	39 630 450	99,076

2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/09/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

¹ L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt « HL subordonné 2026-1 » interviendront au 3^{ème} trimestre 2026.

² Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1 / 2 à la catégorie A et à 1 / 2 à la catégorie B.

³ Les produits brut et net de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 40 000 000 dinars.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt. (cf. Notation de l'émission page 11).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de **400 000** obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **28/09/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.1.4. Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.1.5. But de l'émission

« Hannibal Lease », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire subordonnée permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

2.2. Caractéristiques des titres émis

2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : HL Subordonné 2026-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations subordonnées : Nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité des obligations y afférente.

2.2.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/09/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **28/09/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné.

2.2.4. Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

2.2.5. Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt « **HL subordonné 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,90%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2.2.6. Paiement

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/09/2027** pour les catégories **A** et **B**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et **28/09/2029** pour la catégorie **B**.

La dernière échéance pour les obligations subordonnées est prévue pour le **28/09/2031** pour la catégorie **A** et le **28/09/2033** pour la catégorie **B**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/09/2031** pour la catégorie **A** et le **28/09/2033** pour la catégorie **B**.

Si on suppose que l'emprunt subordonné a été souscrit pour un montant de 40 000 000 DT :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 8,85% :**

En DT

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2026	40 000 000				
2027		8 000 000	32 000 000	3 540 000	11 540 000
2028		8 000 000	24 000 000	2 832 000	10 832 000
2029		8 000 000	16 000 000	2 124 000	10 124 000
2030		8 000 000	8 000 000	1 416 000	9 416 000
2031		8 000 000	0	708 000	8 708 000
Total		40 000 000		10 620 000	50 620 000

- **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe de 8,85% :**

En DT

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2026	100,000				
2027		20,000	80,000	8,850	28,850
2028		20,000	60,000	7,080	27,080
2029		20,000	40,000	5,310	25,310
2030		20,000	20,000	3,540	23,540
2031		20,000	0,000	1,770	21,770
Total		100,000		26,550	126,550

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce

- **Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 8,90% :**

En DT

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2026	40 000 000				
2027			40 000 000	3 560 000	3 560 000
2028			40 000 000	3 560 000	3 560 000
2029		8 000 000	32 000 000	3 560 000	11 560 000
2030		8 000 000	24 000 000	2 848 000	10 848 000
2031		8 000 000	16 000 000	2 136 000	10 136 000
2032		8 000 000	8 000 000	1 424 000	9 424 000
2033		8 000 000	0	712 000	8 712 000
Total		40 000 000		17 800 000	57 800 000

- **Tableau d'amortissement par obligation subordonnée au taux fixe de 8,90% :**

En DT

Échéance	Valeur nominale	Amortissement	Capital restant dû	Intérêt brut	Annuité
2026	100,000				
2027			100,000	8,900	8,900
2028			100,000	8,900	8,900
2029		20,000	80,000	8,900	28,900
2030		20,000	60,000	7,120	27,120
2031		20,000	40,000	5,340	25,340
2032		20,000	20,000	3,560	23,560
2033		20,000	0,000	1,780	21,780
Total		100,000		44,500	144,500

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt subordonné sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 40 000 000 dinars.

Hannibal Lease s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt subordonné souscrit diffère de 40 000 000 dinars.

2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

2.2.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,85 %** l'an pour la catégorie **A** et **8,90%** l'an pour la catégorie **B**.

2.2.10. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

- **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » sont émises sur une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie A ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur actuelle du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \left(\sum_{t=1}^T t * F_t / (1 + i)^t \right) / \sum_{t=1}^T F_t / (1 + i)^t$$

Où : **T** est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période **t**

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt subordonné est de **2,694 années** pour la catégorie **A** et **4,189 années** pour la catégorie **B**.

2.2.11. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de « Hannibal Lease », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2026 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

2.2.12. Notation

Notation de la société :

Le **10/10/2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de « Hannibal Lease » à « **BB(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**. La revue effectuée par l'agence en date du **18/12/2025** maintient ladite notation.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Hannibal Lease s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie du présent emprunt obligataire subordonné, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/08/2026** une notation **provisoire** à long terme « **B+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

2.2.13. Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

2.2.14. Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et des autres intermédiaires en bourse.

2.2.15. Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2.2.16. Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

2.3. Renseignements généraux

2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente souscrites.

2.3.2. Marché des titres

Au 31/12/2025, il existe dix (10) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3.3. Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.4. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

2.4.1 Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

2.4.2 Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

2.4.3 Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

2.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Société « Hannibal Lease »
Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Identifiant Unique : 0766895F
Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Léman - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10/10/2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « HL SUBORDONNÉ 2026-1 »
DE 40 000 000 DE DINARS, DIVISÉ EN 400 000 OBLIGATIONS SUBORDONNÉES
DE 100 DINARS CHACUNE
Prix de l'Emission : 100 dinars
EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

CATEGORIE	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
A	5 ans	8,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,90%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

La présente émission a reçu la note provisoire « B+(EXP) (tun) » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/08/2026

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/04/2026
Délibération du Conseil d'Administration du 17/08/2026

Visa du Conseil du Marché Financier N° 26 / 118 du 28 AOUT 2026

Notice légale publiée au JORT n°108 du 02/09/2026
BULLETIN DE SOUSCRIPTION n°

Je (nous) soussigné (s) :

Nom & Prénom¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr
Nationalité : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
N° Délivrée le :/...../.....
Profession/activité :
Adresse : Code postale : Pays : Tel :
Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur ☐ Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du
et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom & Prénom : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° Délivrée le :/...../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	Personne Morale Raison sociale : Identifiant unique :
--	--

Déclare (ons) souscrire à :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,85% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/09/2026 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 28/09 de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 28/09/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation subordonnée à partir de la première année pour la catégorie A et la troisième année pour la catégorie B suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{ème} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2026 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués.
Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° tiré sur agence
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,85% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession,
Le second servant de souche⁴

Tunis, le
Signature



¹ Cocher la case correspondante
² Rempir la ligne appropriée
³ Indiquer le nom du dépositaire
⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Société « Hannibal Lease »

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Objet social : Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

Hannibal Lease est notée BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 10/10/2025

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ « HL SUBORDONNÉ 2026-1 »

DE 40 000 000 DE DINARS, DIVISÉ EN 400 000 OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

DE 100 DINARS CHACUNE

Prix de l'Emission : 100 dinars

EMIS PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE

CATÉGORIE	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
A	5 ans	8,85%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{re} année
B	7 ans dont 2 années de grâce	8,90%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3 ^{me} année

La présente émission a reçu la note provisoire « B+(EXP) (tun) » à long terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24/08/2026

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/04/2026

Délibération du Conseil d'Administration du 17/08/2026

Visa du Conseil du Marché Financier

26 / 1183

28 AOUT 2026

Notice légale publiée au JORT n° n°100 du 02/09/2026

BULLETIN DE SOUSCRIPTION n°

Je (nous) soussigné (s) :

Nom & Prénom ¹ : ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr	Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport
Nationalité :	N° :
Profession/activité :	Délivrée le :/...../.....
Adresse :	Code postale : Pays : Tel :
Agissant pour le compte (1) : ☐ De moi-même	
☐ Du mandat en qualité de : ☐ Tuteur	
☐ Mandataire en vertu du pouvoir donné en date du et dont une copie originale ou conforme est jointe à la présente	

Identité du mandat :

Personne Physique : (1) ☐ Mme ☐ Mlle ☐ Mr Nom & Prénom : Pièce d'identité (1) : ☐ CIN ☐ Carte de séjour ☐ Passeport N° : Délivrée le :/...../..... Profession/activité : Adresse : Code postale : Pays : Tel :	Personne Morale Raison sociale : Identifiant unique :
--	--

Déclare (ons) souscrire à :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,85% sur 5 ans ;
- + obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;

Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation subordonnée. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 28/09/2026 seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions. Les intérêts seront réglés le 28/09 de chaque année. Ces obligations subordonnées portent jouissance unique en intérêts à partir du 28/09/2026 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation subordonnée à partir de la première année pour la catégorie A et la troisième année pour la catégorie B suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le 1/5^{me} de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « HL 2026 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus-indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'obligations subordonnées ci-dessus indiqués.

Étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons)² :

- ☐ En espèces
- ☐ Par chèque n° tiré sur agence
- ☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,85% sur 5 ans ;
- obligations nominatives de l'emprunt obligataire subordonné « HL subordonné 2026-1 » au taux d'intérêt fixe de 8,90% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez³ en (1) ☐ Gestion libre ☐ compte géréFait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, Le second servant de souche⁴

Tunis, le

Signature

¹ Cocher la case correspondante² Remplir la ligne appropriée³ Indiquer le nom du dépositaire⁴ Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »